

Comparatif des caractéristiques fiscales de la SARL et de la Société Anonyme.

FORME de STE	IMPOSITION DE L'ENTREPRISE	IMPOSITION DES DIRIGEANTS	IMPOSITION DES ASSOCIES	CESSION DE L'ENTREPRISE
<p>SARL</p>	<p>Les bénéfices des sociétés de capitaux (Ex : SA...) ou des personnes morales qui leur sont assimilées au point de vue fiscal (SARL) sont passibles de l'impôt sur les sociétés au taux de 15% sur une fraction des bénéfices imposables, limités à 38 120 euros ; au-delà taxé au taux de droit commun 28% si CA inf à 500 000 €). (Ramené par paliers à 26,5 % pour toutes les entreprises en 2021 et à 25% en 2022-art 219 du CGI)</p> <p>(IFA : Imposition Forfaitaire annuelle a été supprimée en 2014)- ancien art 223 septies et s CGI.</p> <p>Depuis la loi de modernisation de l'économie, il est également possible d'opter pour le régime de l'impôt sur les revenus pour les SARL immatriculées depuis moins de cinq ans, sous certaines conditions. L'option s'applique alors sur cinq exercices.</p>	<p>Gérant minoritaire ou gérant égalitaire : impôt sur le revenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la catégorie traitements et salaires avec abattement de 10%. - dans la catégorie revenus mobiliers pour les bénéfices distribués. <p>Gérant majoritaire : impôt sur le revenu avec abattement de 10%.</p> <p>Dans la catégorie revenus mobiliers pour les bénéfices distribués.</p> <p>(Plfd 2018 :12 502 e –art 83,3° CGI)</p> <p>Si la société a opté pour le régime société de personnes : impôt sur le revenu en BIC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Si salarié minoritaire impôt sur le revenu dans la catégorie traitements et salaires avec abattement de 10%. * si salarié majoritaire avec impôt sur le revenu abattement de 10%. <p>(Plfd 2018 : 12 502 e –art 83,3° CGI)</p> <p>Dans la catégorie revenus mobiliers pour les bénéfices distribués.</p>	<p>3% avec un abattement de 23 000 euros sur l'assiette des droits au prorata du pourcentage de parts sociales cédées. Le taux est porté à 5 % pour les sociétés à prépondérance immobilière (Art.726 du CGI)</p>

<p>SA</p>	<p>Les bénéficiaires des sociétés de capitaux (Ex : SA...) ou des personnes morales qui leur sont assimilées au point de vue fiscal (SARL) sont passibles de l'impôt sur les sociétés au taux de 15% pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002 sur une fraction des bénéfices imposables, limités à 38 120 euros; au-delà taxé au taux de droit commun 28%si CA inf à 500 000 e) .(Ramené par paliers à 26,5 en 2021 et 25 % pour toutes les entreprises en 2022-art 219 du CGI)</p> <p>(IFA : Imposition Forfaitaire annuelle a été supprimée en 2014)- ancien art 223 septies et s CGI.</p> <p>Depuis la loi de modernisation de l'économie, il est également possible d'opter pour le régime de l'impôt sur les revenus pour les SA immatriculées depuis moins de cinq ans, sous certaines conditions. L'option s'applique alors sur cinq exercices.</p>	<p>Impôt sur le revenu :</p> <p>* Dans la catégorie traitements et salaires avec abattement de 10% (Plfd 2018 :12 502 e –art 83,3° CGI)</p> <p>.</p> <p>* Dans la catégorie revenu mobilier pour bénéfices distribués.</p>	<p>Impôt sur le revenu dans la catégorie revenus mobiliers pour les bénéfices distribués.</p>	<p>Cessions d'actions :</p> <p>Taux unique de 0,1% sans Plafonnement. (art 726 CGI)</p> <p>Le taux est porté à 5 % pour les sociétés à prépondérance immobilière (Art.726 du CGI)</p>
------------------	---	--	---	---

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».

La CCI de LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations.

